

CONDITIONS DE VENTE

Valable pour tout séjour **individuel** et **familial** en été et en hiver

1/RESERVATION / CONFIRMATION

Votre séjour est garanti par le versement de vos arrhes et de notre confirmation, dans la limite des conditions de vente.

2/ANNULATION / INTERRUPTION DE SEJOUR - PRESTATIONS non UTILISEES

Toute annulation ou interruption de séjour sera soumise à l'application des conditions de vente de l'hébergeur. La notion de forfait exclue tout remboursement de prestations non utilisées par le client, à titre individuel ou global, pour raisons personnelles pendant son séjour.

A – Du fait du client

- De 60 à 31 jours francs avant le début du séjour : l'hébergeur est en droit de **conserver** le montant des arrhes ou bien la franchise s'applique.
- De 30 à 21 jours francs avant le début du séjour : l'hébergeur **conserve** le montant des arrhes.
- De 20 à 8 jours francs avant le début du séjour : Le séjour est dû à hauteur de **50 %** du montant total du séjour T.T.C, **arrhes déduites**.
- De 7 à 4 jours francs avant le début du séjour : Le séjour est dû à hauteur de **75 %** du montant total du séjour T.T.C, **arrhes déduites**.
- Moins de 3 jours francs avant le début du séjour ou interruption de séjour : Le séjour est dû à hauteur de **100 %** du montant total du séjour T.T.C, **arrhes déduites**.

La franchise : Elle s'applique si la chambre est relouée et à la place des frais d'annulation.

- **20 €** pour tout séjour inférieur à 3 jours et **40 €** pour tout séjour de 3 jours et +

B – Du fait de l'hébergeur

a/ D'un séjour « libre » :

- Jusqu'à 21 jours francs avant le début du séjour : Les arrhes sont **restituées** dans leur intégralité. Une franchise de **40 €** est versée à titre de dédommagement.
- De 20 à 8 jours francs avant la date de début du séjour : Les arrhes sont **restituées** dans leur intégralité. L'hébergeur verse une indemnité équivalente à **20%** du montant total du séjour T.T.C.
- Moins de 7 jours francs avant le début du séjour : Les arrhes sont **restituées** dans leur intégralité. L'hébergeur verse une indemnité équivalente au montant total des arrhes.

b/ D'un séjour « tout compris » avec randonnées :

Dans le cas où le minimum requis de **5 participants** n'est pas atteint pour garantir le séjour de randonnées dans son intégralité, l'hébergeur propose au client, soit un séjour avec un **programme restreint** à prix réduit, soit un séjour sans randonnées au tarif **séjour libre**. Le client est en droit d'annuler son séjour sans frais, avec la **restitution intégrale** de ses arrhes.

3/RESRVATION VIA WEB RESA

Toute réservation et paiement d'un séjour via nos interfaces en ligne WEB RESA, est soumise aux mêmes conditions de vente et de réservation, notamment en ce qui concerne le nombre minimum de participants requis pour confirmer le séjour.

4/ASSURANCE ANNULATION/INTERRUPTION DE SEJOUR

A titre préventif, afin d'éviter tout litige en cas d'annulation, nous vous recommandons de souscrire à une assurance Annulation/ Interruption de séjour, correspondant à **3 %** (pour 2011) du prix de votre séjour. Cette assurance est **individuelle** et ne vous couvrira qu'en cas de force majeure, dans la marge d'application des conditions de vente de l'hébergeur. EUROP ASSISTANCE – Contrat n° 58 626 373.

La plupart des cartes bancaires incluent déjà cette option, renseignez-vous !

Les présentes conditions de vente entrent en vigueur dès réception de vos arrhes et l'envoi de notre confirmation.
L'inscription à tout séjour implique l'acceptation des **tarifs proposés**, de la **fiche technique** (pour les séjours tout compris) et des **conditions de vente** de votre séjour.